



Commune de LE BOUPÈRE

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du -11 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux le onze juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune du Boupère, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Anne BIZON, Maire, pour la séance ordinaire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 juillet 2022

PRÉSENTS : Mmes, MM, BIZON A, BLANCHARD D, BLANCHARD S, BOUCHET Y, DEMONCHY L, GUERY D, GUILLOTEAU R, LEGERON S, LESPIAUC M-L, LORIEUX C, LUXI V, MARIUZZA B, MERIGEAU M, MONNEREAU S, MOREAU S, POIRIER I, REZEAU C, REZEAU C,

EXCUSES : BERTRAND F (pouvoir à Vincent LUXI), CHENU P (pouvoir à Anne BIZON), FONTENEAU E (pouvoir à Laëtitia DEMONCHY), MOREAU E (Pouvoir à Mylène MERIGEAU), VILLENEUVE F (pouvoir à Bruno MARIUZZA)

SECRETAIRE : Yves BOUCHET

- Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 juin 2022 est approuvé à l'unanimité
- Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal :

NEANT

D2022-52 / OBJET : CONVENTION AVEC ORANGE POUR LE PASSAGE EN SOUTERRAIN DES CABLES ELECTRONIQUES RUE MONT MERCURE ET CHEMIN DE LA ROUSSELIERE

Monsieur Cyril REZEAU explique que conformément à la délibération D2022-13 les réseaux rue de Mont Mercure et Chemin de la Rousselière vont être effacés. La société Orange a établi un devis pour le passage des câbles de télécommunication en souterrain. Cela permettrait de supprimer l'ensemble des poteaux sur ces axes.

Il précise que le coût pour la commune sera de 4 483,70 € et demande au conseil municipal son avis

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- ✓ **DONNE SON ACCORD** à la signature de la convention relative à la mise en souterrain des équipements de communications électroniques rue de Mont Mercure et Chemin de la Rousselière
- ✓ **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire pour signer les documents s'y rapportant.

D2022-53 / OBJET : AVENANT A LA CONVENTION N°2019 EFF0110 RELATIVE AUX MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DE REALISATION DE L'EFFACEMENT DE RESEAU RUE DE LA MARNE

Monsieur Cyril REZEAU explique que le SyDEV nous a présenté un avenant à la convention d'effacement de réseau rue de la Marne qui conduit à une augmentation du coût des travaux de 8 824 €.

Monsieur REZEAU répond aux questions qui lui sont formulées et demande ensuite au conseil municipal son avis.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- ✓ **DONNE SON ACCORD** à la signature de l'avenant à la convention 2019 EFF0110 relative à l'effacement de réseau rue de la Marne et au raccordement de la place Gaby Chataigner
- ✓ **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire pour signer les documents s'y rapportant.

D2022-54 / OBJET : VERSEMENT DE SUBVENTIONS A DEUX ASSOCIATIONS SPORTIVES DU BOUPERE

Madame le Maire présente la demande de l'USHB et du Tennis Club et explique qu'elle a rencontré les présidents de ces clubs avec l'adjointe en charge des associations. Ils ont expliqué leurs demandes et justifié leurs dépenses.

Madame le Maire propose le versement des subventions suivantes :

Association	Subvention proposée
USHB (handball)	1 200 €
Tennis club	1 200 €

Elle répond ensuite aux questions qui lui sont formulées et demande ensuite au conseil municipal son avis. Celui-ci après en avoir délibéré à l'unanimité

- ✓ **DONNE SON ACCORD** au versement d'une subvention de 1 200 € à l'USHB et de 1 200 € au tennis Club.

D2022-55 / OBJET : GESTION DU PERSONNEL CREATION D'UN POSTE AU SERVICE TECHNIQUE

Madame le Maire explique qu'il y a actuellement, avec le responsable des services techniques, 8 agents au service technique, mais l'un d'entre eux a demandé une prolongation de sa disponibilité pour convenance personnelle. Le contractuel qui le remplace donne parfaitement satisfaction et Madame le Maire propose au conseil municipal de créer un poste afin de pérenniser ce poste au service technique. L'agent sera en charge des bâtiments et sera mis à disposition de la Charmille. Dans le cas où l'agent en disponibilité reviendrait il sera affecté à d'autres missions.

Madame le Maire répond aux questions qui lui sont formulées et demande ensuite au conseil municipal son avis.

Celui-ci après en avoir délibéré à l'unanimité

- ✓ **DONNE SON ACCORD** à la création d'un poste d'adjoint technique territorial au sein du service technique à compter du 1^{er} août 2022.
- ✓ **CHARGE** Madame le Maire de mettre en œuvre cette décision.

**D2022-56 / OBJET : AJOUT D'UNE MISSION D'ASSITANT A MAITRE D'OUVRAGE (AMO) RELATIVE AU SUIVI DES TRAVAUX (TRVX) et FORFAITISATION DE LA REMUNERATION DE CELUI-CI
Annule et remplace la délibération D2022-13**

Vu le Code de la commande publique,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avenant de forfaitisation de la rémunération du Maître d'œuvre
Vu le projet d'avenant n°1 à la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage, portant sur l'ajout d'une mission relative au suivi des travaux (TRVX) ainsi qu'à la forfaitisation de la rémunération de l'assistant,

Par convention en date du 12 juillet 2022, la commune du Boupère a confié à l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'extension du groupe scolaire « Pierre Menanteau » et la construction d'une salle polyvalente.

Dans le cadre de cette convention, les missions confiées à l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée portaient sur :

En tranche ferme :

OBJET DE LA MISSION		RÉMUNÉRATION H.T.
Mission relative à la réalisation du programme	PROG	3 500,00 €
Mission relative au choix du maître d'œuvre	MOEU	0.30 % du montant de l'ensemble de l'opération

En tranche optionnelle :

OBJET DE LA MISSION		RÉMUNÉRATION H.T.
Mission relative à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage durant les études de maîtrise d'œuvre <i>(Tranche affermie le 25 juin 2021)</i>	ETUD	1.30 % du montant de l'ensemble de l'opération

Le Conseil municipal a décidé de prolonger les missions de l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée en lui confiant l'assistance à maîtrise d'ouvrage durant la phase de réalisation et jusqu'à la réception de travaux (**Tranche Ferme**) :

OBJET DE LA MISSION		RÉMUNÉRATION H.T.
Mission relative à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage durant la phase de réalisation et jusqu'à la réception de travaux	TRVX	1.70 % du montant de l'ensemble de l'opération

Madame la Maire rappelle que l'Avant-Projet Définitif a été validé en date du 04 avril 2022 par délibération du Conseil municipal pour un montant de travaux s'élevant à la somme de 2 313 400 € HT. Il convient donc de forfaitiser la rémunération de l'Assistant.

Madame la Maire propose :

De confier à l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée, la mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage relative au suivi des travaux (TRVX) ; De fixer définitivement la rémunération de l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- ✓ **APPROUVE** l'avenant n° 1 à la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage ayant pour objet d'ajouter une mission de suivi des travaux (TRVX) en tranche ferme et de fixer définitivement la rémunération de l'assistant à maîtrise d'ouvrage à la somme de 89 774,61 € HT ;
- ✓ **AUTORISE** Madame la Maire à signer l'avenant n° 1 correspondant ;
- ✓ **DONNE TOUS POUVOIRS** à Madame la Maire pour effectuer tous les actes et prendre toutes décisions pour la mise en œuvre de ces décisions,

D2022-57 / OBJET : CONTENTIEUX FOUILLES ARCHEOLOGIQUES / PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Madame le Maire explique que les communes, quelle que soit leur taille, sont soumises à un régime de droit commun de provisions pour risques, avec obligation de provisionner en présence de trois risques principaux (art. R 2321-2 du CGCT) dont la provision pour contentieux : « dès l'ouverture d'un

contentieux en première instance contre la commune, une provision est constituée à hauteur du montant estimé par la commune de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru. »

Dans le respect du principe de prudence, la commune peut également décider de constituer des provisions dès l'apparition d'un risque potentiel mais non certain. Le régime de droit commun est le régime des provisions semi-budgétaires qui permet l'inscription dans les dépenses réelles de la collectivité d'une dotation en provision, sans contrepartie en recettes d'investissement. Les provisions seront ajustées annuellement en fonction de l'évolution du risque. Elles donneront lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque ne sera plus susceptible de se réaliser.

Madame le Maire rappelle le contentieux en cours avec la société Evéha et la somme demandée par celle-ci soit 54 023,06 €. La commune n'est pas encore assignée en justice mais elle pourrait l'être prochainement.

Madame le Maire demande ensuite au conseil municipal son avis, celui-ci après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** la constitution d'une dotation aux provisions de 54 023 € pour risques et charges exceptionnelles, afin de couvrir le risque lié aux litiges et contentieux en cours
- ✓ **DECIDE** d'inscrire au budget la provisions semi-budgétaires ci-dessus

D2022-58 / OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET COMMUNAL

Madame le Maire fait part des besoins de crédits et explique que certaines dépenses seront couvertes par des recettes supplémentaires et d'autres par des reports de dépenses.

Elle présente la décision modificative ci-dessous et répond aux questions qui lui sont formulées

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
204172 (204) - 117 : Bâtiments et installa	10 000,00		
2151 (21) - 095 : Réseaux de voirie	-140 000,00		
2151 (21) - 097 : Réseaux de voirie	100 000,00		
21538 (21) - 117 : Autres réseaux	10 000,00		
2181 (21) - 121 : Install générales, agencemen	20 000,00		
	0,00		

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6541 (65) : Créances admises en non-valeur	3 000,00	73224 (73) : Fds dép des DMTO pour les c	57 023,00
6816 (68) : Dot.aux prov. pour déspré. des i	54 023,00		
	57 023,00		57 023,00
Total Dépenses	57 023,00	Total Recettes	57 023,00

Puis elle demande au conseil municipal son avis, celui-ci après en avoir délibéré à l'unanimité

- ✓ **VALIDE** la décision modificative qui vient de lui être présentée

D2022-59 / OBJET : CONVENTION AVEC L'AREAMS POUR L'ACCUEIL D'UNE FAMILLE UKRAINIENNE

Madame le Maire expose qu'une convention tripartite a été rédigée entre la famille arrivée d'Ukraine, l'AREAMS, structure d'accompagnement et la commune. Celle-ci définit les rôles et missions de chacun et prévoit la mise à disposition du logement. Madame le Maire et Mme Mérieau, adjointe en charge des liens sociaux, expliquent que cette convention est établie pour 6 mois et qu'elle vise à faciliter l'intégration de cette famille.

Il est proposé au conseil municipal d'octroyer la gratuité du logement jusqu'au 30 novembre 2022. Ceci devrait leur donner du temps pour rechercher un autre logement.

Puis Madame le Maire demande au conseil municipal son avis, celui-ci après en avoir délibéré à l'unanimité

- ✓ **VALIDE** la convention qui vient de lui être présentée
- ✓ **OCTROIE** la gratuité du logement mis à disposition jusqu'au 30 novembre 2022 inclus
- ✓ **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire pour signer la convention et tous les documents se rapportant à l'accueil de cette famille

QUESTIONS DIVERSES :

Anne BIZON

Inauguration du terrain de football :

Madame le Maire indique que la date de l'inauguration est fixée au 10 septembre. Il est envisagé de faire en même temps celle du City Stade.

Cessation d'activité d'une entreprise au Boupère :

Madame le Maire informe le conseil qu'une entreprise du Boupère a cessé son activité. La commune devra s'adresser à d'autres entreprises sauf si une autre entreprise s'installe rapidement. Aucun marché public n'a été signé récemment avec cette entreprise.

Remerciements :

Madame le Maire transmet les remerciements de la chorale « A not'bon chœur » qui, grâce à la mise à disposition de la salle du Bocage, a pu organiser un concert dont les bénéfices ont été reversés à l'association Vendée Ukraine et ceux de la famille de Dominique Soulard pour le soutien logistique et les condoléances, reçus à l'occasion de son décès.

PACS :

Madame le Maire explique qu'actuellement les personnes qui souhaitent s'unir par le biais d'un Pacte Civil de Solidarité sont reçus à l'accueil de la mairie par la personne en charge de l'Etat Civil. Des communes ont fait le choix de prévoir la présence d'un élu, maire ou adjoints, au moment de la signature de l'acte. Cela permettrait de marquer cet événement qui, pour certains, revêt autant d'importance que le mariage.

Cyril REZEAU

Point sur les lotissements :

Cyril REZEAU indique qu'il reste actuellement 5 lots de disponibles au Grand Champ 2. Pour l'extension du château d'eau la commercialisation devrait intervenir au cours de l'été. Pour les 3 lots place Gaby Chataigner la viabilisation est en cours.

Ecole – Salle Polyvalente :

Madame le Maire donne le planning prévisionnel de la consultation des entreprises :

- Vendredi 22 juillet lancement de la consultation
- Vendredi 23 septembre restitution des offres
- Analyse des offres du 26 septembre au 7 octobre
- Choix des entreprises par le conseil municipal semaine : 41 ou 42

La période étant très instable au niveau économique, il n'est pas certain que l'appel d'offres soit fructueux, certains lots pourraient ne pas avoir d'offres et d'autres pourraient être très nettement au-dessus du prix prévu.

Sébastien MONNEREAU

Boup'Handi-sport :

Cette manifestation est une réussite. Quelques établissements pour personnes handicapées n'ont pas pu participer en raison de la chaleur mais le soir, 350 repas ont été servis.

Il rappelle que La Boup'Handi-Sport a pour but de promouvoir le sport adapté et que tous les bénéfices de cette manifestation sont reversés aux associations et structures locales pour l'achat de matériel destiné à la pratique du handi-sport.

Laetitia DEMONCHY

Déviaton de RD 960 :

Laëtitia DEMONCHY aborde les incivilités qu'elle a constatées sur la route qui relie la RD 960 au bourg du Boupère. Les personnes qui ne suivent pas la déviation se retrouvent obligées d'opérer un demi-tour ou de prendre la première route qu'ils trouvent. Ils sont alors engagés sur des routes étroites où la vitesse excessive est dangereuse pour tout le monde. Que peut-on faire ?

Madame le Maire explique que l'ARD indique bien en amont que la route est fermée mais il y a toujours des personnes pour tenter de passer outre. Un fléchage va être fait pour éviter que les automobilistes ou les poids lourds s'engagent pas erreur dans les villages.

Mylène MERIGEAU :

Journée d'information sur le thème de l'exclusion numérique:

Mylène MERIGEAU, propose aux élus qui le souhaitent de l'accompagner le 12 septembre pour une journée d'information sur le thème de l'exclusion numérique.

Yves BOUCHET

Centre des Lilas :

Yves BOUCHET explique que la commission Aménagement du Territoire du Pays de Pouzauges réfléchit à l'avenir de cet espace. Une déconstruction d'une partie du bâti est envisagée.

Vincent LUXI

Clés sécurisées :

Vincent LUXI demande des précisions sur le changement des clés des bâtiments communaux. Si l'ouverture doit être connectée pourquoi ne pas prévoir une ouverture avec smartphone ? Monsieur Mariuzza explique que le système de carte ou de badge est moins couteux et qu'il est plus modulable. Madame le Maire précise que ce que souhaite la commune c'est de pouvoir gérer les entrées et les sorties des bâtiments et celles de la plateforme des déchets verts.

Contrôle des dépenses d'électricité :

Vincent LUXI regrette que la commune n'ait pas encore mis en place un plan de réduction des dépenses d'électricité.

Madame le Maire indique que l'effort le plus important sera fait sur l'éclairage public qui va être réglé au plus près des besoins des habitants dans les bâtiments. Des travaux d'isolation ont déjà été réalisés, au restaurant scolaire et la mairie.

Vincent LUXI demande si quelque chose a été fait pour les salles de sports et plus particulièrement dans les vestiaires où le chauffage reste allumé parfois tout un week-end.

Sonia LEGERON fait remarquer qu'une des premières actions à mettre en œuvre et qui ne coûterait rien serait que celui qui ferme la salle vérifie avant de partir que le chauffage est coupé.

Yvan POIRIER

Cuma les Frênes :

Yvan POIRIER informe le conseil municipal qu'il vient d'être nommé Président de la Cuma les Frênes. Il reçoit les félicitations des autres membres du conseil municipal.

Bruno MARIUZZA

City Stade :

Bruno Mariuzza explique que le city stade sera installé le 18 juillet et le premier module de la structure de jeux pour enfants le 22.

Travaux rue des Venelles – Oasis – Marne- Croix Bara :

La commune a demandé à repousser les tampons eaux pluviales et eaux usées des rues St Nicolas et Treilbourg pour ne pas avoir à casser la route lors de la mise en séparatif des réseaux à venir.

Catherine REZEAU

Journée sports

Catherine REZEAU indique que cette journée qui réunit les enfants des deux écoles autour d'activités sportives a été une réussite. Les élèves, les enseignants et les encadrants plébiscitent ce moment.

Conseil Municipal des Enfants :

Le CME sortant a remis un chèque à la Boup'Handi-Sport grâce aux activités qu'ils ont engagées sur leur mandat.

Passeport du Civisme :

Catherine REZEAU explique que la nouvelle enseignante de CM2 est d'accord pour faire adhérer ses élèves à ce projet. L'enseignant qui est parti à la retraite s'est proposé pour aider et continuera à participer à la mise en place de ce projet

Accueil jeunes :

Catherine REZEAU indique que cinquante-sept jeunes sont inscrits, samedi les bureaux adultes et jeunes ont été votés. Ces bureaux seront à renouveler à l'automne.

Avant de clore la séance Madame le Maire précise que la prochaine réunion du Conseil aura lieu le :

➤ **Lundi 5 septembre 2022**

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 22H15.

AFFICHE LE 18 JUILLET 2022

Le secrétaire
Yves BOUCHET



Le Maire
Anne BIZON

